

CONSEIL MUNICIPAL D'HERMANCE

Législature 2015-2020

*Procès-verbal de la
séance du 25
septembre 2018*

N°30



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 18 septembre 2018.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Yvan	NEJAR	<i>Président</i>
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	<i>Vice-président</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

Les Conseillers municipaux :

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET	
Madame	Anahita	BLANC-MEYLAN	
Madame	Colette	CHEVALIER	
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF	
Monsieur	Marc	FUHRMANN	
Monsieur	Denis	MEGEVAND	
Monsieur	Grégory	GARCIA	
Monsieur	Gilles	MONNIER	
Monsieur	Olivier	PFORTNER	EXCUSÉ
Monsieur	Pascal	RENAUD	
Madame	Shirine	STRAUMANN	

Pour l'Exécutif :

Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	<i>Maire</i>
Monsieur	Roland-Daniel	SCHNEEBELI	<i>Adjoint</i>
Monsieur	Thierry	VIDONNE	<i>Adjoint</i>

Public : 1 personne



A l'ordre du jour :

1. **Prestation de serment de Mme Shirine Straumann, nouvelle conseillère municipale**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018**
3. **Communications du Bureau**
4. **Communication de l'Exécutif**
5. **Travaux des commissions**
 - a. **Commission RBE (28.08)**
 - b. **Commission SSCML (10.09)**
 - c. **Commission UCA (11.09)**
 - d. **Commission des Finances (12.09)**
 - e. **Commission Culture et sociale CoHerAn (13.09)**
6. **Projet de délibération**
 - a. **Délibération n°10-18 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 900.- en vue de l'octroi d'une subvention extraordinaire de l'UIH.**
7. **Droit d'opposition des Conseillers municipaux (26.06)**
8. **Propositions individuelles et questions**
9. **Naturalisations – *Huis clos***

1. **Prestation de serment de Mme Shirine Straumann, nouvelle conseillère municipale**

Monsieur NEJAR procède à la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 juin 2018.

Le Président demande à Madame STRAUMANN de se lever et donne lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, Madame STRAUMANN lève la main droite et répond par les mots « je le promets ».

Le Président demande au Conseil de procéder au vote pour le remplacement de Monsieur PICCHIONE dans les différentes commissions dans lesquelles il se trouvait.

Il rappelle que Monsieur PICCHIONE était membre de la commission UCA et faisait également partie de la commission RBE en tant que Vice-président.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la reprise des fonctions que Monsieur Serge PICCHIONE occupait dans les commissions UCA et RBE par Madame Shirine STRAUMANN.

Monsieur NEJAR indique que Madame PION transmettra les accès mail et CMNet à Madame STRAUMANN à la fin de la séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018**

Le procès-verbal du 19 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

3. **Communications du Bureau**

Madame PION informe que la Mairie a réceptionné le formulaire pour le local de vote. Il sera demandé aux Président et Vice-président actuels s'ils sont volontaires pour continuer l'année prochaine. Dans le cas contraire,



Madame PION reviendra auprès du Conseil lors de la prochaine séance pour savoir s'il y a des candidats. Le délai de réponse est le 4 novembre.

4. Communication de l'Exécutif

Madame le Maire annonce avoir rencontré des représentants de plongeurs afin de discuter de l'utilisation de la plage. En effet, la multiplication des bouteilles d'oxygène posées sur les enrochements posait des problèmes de cohabitation avec les autres usagers. Il a donc été décidé de délimiter un « chenal » d'accès au lac qui serait réservé aux plongeurs délimité probablement avec des bouées. Un mail sera envoyé à tous les plongeurs disposant d'un badge et l'information sera affichée sur la porte des vestiaires.

La Magistrate annonce avoir bientôt une séance avec les communes riveraines du lac afin d'éclaircir les flous juridiques liés aux accidents qui pourraient se produire sur les plages et par conséquent déterminer quelles pourraient être la responsabilité des communes. Aussi, cette rencontre permettra de reparler de la gestion des ports, sujet qui est resté en suspens depuis le départ de Monsieur BARTHASSAT. Par ailleurs, elle informe que les communes de Bellevue et Collonge-Bellerive envisagent de rendre payantes leurs plages.

Madame le Maire annonce que la poste souhaite fermer l'agence d'Anières. Pour remettre les éléments dans leur contexte, la commune d'Anières avait transmis une demande pour pouvoir garder ladite agence jusqu'à ce que la nouvelle mairie d'Anières soit construite et dans laquelle l'office serait intégré. La réponse de la poste est plutôt négative, c'est pourquoi Hermance a écrit une lettre pour soutenir la commune d'Anières. Dans le cas où l'agence d'Anières serait supprimée, la mairie a pris connaissance du « service à domicile » de la poste permettant de recevoir ou d'effectuer des paiements allant jusqu'à CHF 10'000.- depuis chez soi. Par conséquent, si l'agence d'Anières venait à fermer, la mairie informera les habitants et expliquera que pour avoir accès à ce service, la demande doit se faire personnellement. Aussi, la Magistrate ajoute que les actes judiciaires pourront quant à eux être retirés uniquement à la poste de Vézenaz.

Monsieur RENAUD demande quand est-ce que la fermeture de l'agence d'Anières est prévue et si la Magistrate a connaissance d'une date pour la construction de la nouvelle mairie.

Madame le Maire informe ne pas connaître ses éléments.

Monsieur RENAUD souhaite savoir si ce seront les employés de la Mairie qui tiendront la poste, si cette dernière est intégrée à la Mairie.

Madame le Maire rétorque ne pas avoir de détails à ce sujet.

Monsieur RENAUD questionne s'il est possible d'effectuer actuellement des paiements en espèce à la poste d'Hermance.

Madame le Maire répond par la négative et informe qu'il n'est possible d'effectuer ses paiements qu'uniquement avec la carte poste.

La Magistrate évoque l'un des points de discussion de la commission SSCML relatif au Jazz sur la plage et le problème de sécurité dans le village. Elle annonce avoir eu un débriefing avec les organisateurs du Jazz, le sauvetage et les pompiers. Il a notamment été question de la scène des « Dix vins » et de l'obstruction complète de la route cantonale alors que cela n'était pas prévu et qu'aucune mesure de sécurité (déviation du trafic) n'avait été mise en place par les organisateurs. Cette problématique a par ailleurs été relevée par la Police cantonale. Lors de ladite séance, les organisateurs du Jazz ont émis l'idée de fermer le bas du village pour la future édition sachant qu'ils n'auront pas accès à la salle communale. N'ayant pas réfléchi à tout ce que cette fermeture impliquerait (gestion des voitures dans le village, 3m50 de libre pour les véhicules de secours, etc.), ceux-ci doivent revenir auprès de la mairie avec un projet. En outre, ils estiment que la commune ne les soutient pas assez.



Madame CITTADINI NAEF demande s'il ne serait pas possible de dévier les voitures sur le haut du village pendant une partie de la soirée, afin d'éviter le problème qu'il y a eu à la scène des Dix Vins.

Madame le Maire répond que c'est possible, mais que cela demande beaucoup de gens, d'organisation et d'argent. Les éléments à prendre également en compte pour la fermeture et la sécurité du village, seraient l'éventuelle fermeture de la route cantonale et la probable déviation de la ligne du bus B le vendredi (solution très onéreuse). L'idée des organisateurs du Jazz sur la plage serait de trouver un système pour concentrer la manifestation dans le bas du village et éviter la traversée de la route cantonale. Après discussion avec la DGT, Madame le Maire indique qu'elle a confirmé qu'il était possible de fermer la route cantonale, mais elle souligne que cela bloquerait le passage aussi pour la France et qu'il faudrait réfléchir à une déviation sur France et Suisse.

Madame BLANC MEYLAN rappelle que la route cantonale est également fermée à l'occasion du Picoulet et que les demandes d'autorisation relatives sont effectuées.

Madame le Maire répond que le Picoulet est d'une courte durée (15 à 20 min) et qu'il y a pas autant de voitures que pour le « Jazz sur la plage ». Elle estime qu'il faudra prévoir que la manifestation accueillera éventuellement encore plus de monde l'année prochaine, sachant qu'il s'agit d'un évènement en libre accès, et anticiper tous les éléments liés à la sécurité.

Monsieur SCHNEEBELI informe que le mini court du tennis a été rénové, les fissures ont été bouchées et de la moquette a été installée. En ce qui concerne la probable mise en place d'un troisième court, l'Adjoint indique être en attente d'un rendez-vous avec les représentants de Chens-sur-Léman afin de discuter de la répartition des frais.

En ce qui concerne la salle polyvalente à l'arrière de l'école, la demande d'autorisation est en attente d'une décision depuis le 13 août. Monsieur SCHNEEBELI estime que celle-ci devrait être prise rapidement, car il n'y a plus de demande complémentaire. L'Adjoint admet avoir été optimiste quand il a souligné qu'il espérait que cette salle soit opérationnelle avant la fin de l'année civile. En prenant compte du retour de département ainsi que des mois de travaux, il pense que ladite salle sera prête plutôt en début d'année. Par ailleurs, il annonce qu'à partir du 29 octobre, la cantine scolaire sera déplacée dans les salles de sociétés et qu'à ce propos, l'Adjoint et Monsieur DARDEL vont rencontrer Monsieur et Madame MANIFACIER afin de discuter de l'organisation du transfert du traiteur dans ces salles.

Le choix d'un prestataire pour la première phase de la révision du « toilettage » du plan directeur communal, soit la mise en place d'un cahier des charges, a été abordé lors de la commission UCA, et cette dernière a pris sa décision sous réserve que ce point soit traité durant la conférence CoHerAn du 3 octobre prochain. Monsieur SCHNEEBELI informe avoir envoyé un message en demandant que l'objet susmentionné soit ajouté à l'ordre du jour. L'idée étant d'aborder ce sujet pour avoir une visibilité des trois communes dans les révisions des plans directeurs communaux respectifs, puisque l'office de l'urbanisme demande de mettre en place des fiches intercommunales. Par conséquent, à l'occasion de la conférence CoHerAn, un choix sur les mandataires sera effectué en fonction des besoins des trois communes. Les deux actuels mandataires sont les suivants : d'un côté Topos, Mme Michèle TRANDA-PITTION et de l'autre côté UrbaPlan. Ils s'occupent déjà soit du PDcom d'Anières, soit du PDcom de Corsier, soit de zones villas, soit du plan de site d'Hermance.

Pour ce qui est du plan de site, le service des monuments et des sites a été relancé concernant la rédaction de l'article 11 dudit règlement relatif aux énergies renouvelables. L'Adjoint a reçu comme réponse que la séance de synthèse de l'enquête technique devrait se tenir fin octobre, il imagine que d'ici-là, ledit article révisé par le SMS et soumis à l'Office cantonal de l'énergie sera réceptionné par la commune.

Pour l'espace dédié aux adolescents, Monsieur SCHNEEBELI indique être dans l'expectative d'une éventuelle information par le président de la commission SSCML en ce qui concerne les tractations qui ont été faite du côté de l'école pour une table de ping-pong. L'Adjoint informe qu'il ignorait ces démarches et souhaitait dès lors savoir s'il devait avancer avec le dossier et vraisemblablement, remplacer la table de ping-pong par un billard.



Monsieur RENAUD rétorque que la commission SSCML n'était également pas au courant.

Madame le Maire signale que Monsieur Olivier BAILLY, Président de l'Association des Parents d'Elèves (APEH) a abordé le sujet lors d'une séance de la commission SSCML, même si cette discussion n'a pas été inscrite dans le PV.

Monsieur RENAUD répète que la commission n'était pas au courant des démarches entreprises pour la table de ping-pong. Il estime tout de même que cette acquisition va amplifier les problèmes avec les habitants vivant dans les alentours en raison des bruits que cela va engendrer et le fait que cela attirera du monde le weekend.

Madame le Maire précise que la commune n'a ni participé au financement de ladite table, ni aux tractations avec le corps enseignant. Les démarches ont été faites entre l'APEH et l'école. Elle ajoute que l'APEH souhaitait que le ping-pong soit mis en place dans le préau dans le but que les élèves puissent avoir accès dans un lieu protégé, et que ce soit une activité en plus au parascolaire. Elle complète ces informations en indiquant que la table se situe dans l'emplacement où il y a le moins d'habitation.

Monsieur RENAUD souligne que Monsieur BAILLY souhaitait mettre en premier lieu la table de ping-pong sur l'herbe, entre le préau couvert et la maison Laperrousaz. Le conseiller informe lui avoir indiqué que ce serait inopportun.

Madame le Maire indique que la décision de l'emplacement ne revenait pas à l'APEH, mais à la commune et à l'école. Elle rassure le conseiller et signale que la mairie n'aurait jamais permis que l'installation de ladite table se fasse à côté de chez Monsieur Laurent LAPERROUSAZ. Elle ajoute que la mise en place de la table ce matin a été effectuée par le service technique.

Monsieur TAGLIABUE rappelle que la commune est propriétaire du préau et que rien ne se fait sans son aval. Lorsque Madame le Maire indique que la commune n'a ni participé au financement ni donné de décision, il s'indigne car pour lui, la décision a été prise par Madame le Maire et celle-ci doit prendre ses responsabilités.

La Magistrate confirme avoir accepté que l'APEH achète une table de ping-pong pour l'école.

Monsieur RENAUD estime que la Magistrate aurait dû en parler à la commission SSCML.

Monsieur MEGEVAND suggère de laisser vivre cette nouvelle activité et voir par la suite s'il y a des nuisances sonores. Il ajoute que les parents d'élèves sont enchantés de cette nouvelle acquisition.

Madame CITTADINI NAEF regrette que des discussions aient eu lieu en parallèle et qu'il n'y ait pas eu de lien avec la commission concernée. Néanmoins, elle pense qu'il faut tout de même continuer à travailler en commission sur l'espace pour les jeunes et remplacer la table de ping-pong par un autre élément.

Monsieur RENAUD souhaite savoir si le budget de la salle polyvalent pour la cantine scolaire englobe le projet pour l'espace pour les jeunes.

Monsieur SCHNEEBELI rétorque par la négative. Le « coin ados » a son propre budget. Celui-ci a été chiffré et a été transmis à la commission. L'Adjoint demande s'il doit reprendre le dossier avec Monsieur DARDEL et faire une nouvelle proposition en remplaçant la table de ping-pong.

Monsieur RENAUD propose d'en discuter à la prochaine commission.

Monsieur SCHNEEBELI demande à la commission de lui faire un retour et le projet sera rectifié en conséquence avec Monsieur DARDEL.

Monsieur RENAUD indique que le mini-tennis est une bonne idée pour les enfants. Il s'agit d'une surface avec une moquette agréable ; une pièce de jeu ; qui pourrait non seulement être utilisé pour l'activité en question, mais également pour du foot.



Monsieur SCHNEEBELI en prend note.

Madame PION précise que dans le PV de la dernière commission SSCML, cette dernière demandait à ce que le projet de l'espace ados, qui ne nécessite pas un crédit d'investissement au vu de son prix, soit intégré dans le budget de fonctionnement 2019. Par conséquent, ledit projet a été ajouté budget 2019, qui sera présenté le 2 octobre à l'Exécutif, puis à la commission des finances. Elle rappelle qu'afin d'équilibrer le budget, il faudra effectuer un arbitrage, car actuellement il y a CHF 199'000.- d'excédent de charges.

Monsieur SCHNEEBELI informe que la motion relative à la fermeture du village sera renvoyée devant les commissions UCA et RBE. L'Adjoint informe avoir pris contact avec Monsieur Serge DAL BUSCO à ce sujet. Quant à l'Exécutif, il a rencontré Monsieur WIDMER, de la DGT, pour demander quels étaient les obstacles pour la fermeture partielle ou totale du village. Les informations reçues sont que la commune était libre de faire à peu près ce qu'elle souhaitait dans les routes secondaires tant que la route cantonale n'était pas impactée par les décisions qui pourraient être prises. Il a été suggéré, que la commune mette en place un petit groupe de travail, avec le canton et la fondation des parkings, afin d'avoir une vision plus large des avantages et des inconvénients de cette motion, quitte à faire éventuellement appel à un mandataire extérieur spécialiste de la mobilité, pouvant aider sur cette réflexion. L'Adjoint indique qu'il reviendra auprès de la commission UCA avec ce sujet pour l'approfondir.

Monsieur MEGEVAND souhaite savoir si lors de la rencontre avec la DGT, il a été mentionné une éventuelle compensation de place de parking.

Monsieur SCHNEEBELI répond que non. La problématique du parking a été abordée, puisqu'il pourrait y avoir un lien entre la fermeture du village et le déplacement de places de stationnement dans un parking extérieur, qui serait vraisemblablement sous la parcelle 1943.

En ce qui concerne la salle communale et l'autorisation de construire, l'Adjoint informe que seule reste pendant la question de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dont le taux de la pente est refusé par l'Office des autorisations de construire. Pour rappel, le bureau MSV avait approché l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) pour faire valider la pente projetée, qui était d'à peu près 8.5%, voire 9%. Celle-ci permettait non seulement aux personnes à mobilité réduite de monter accompagnées mais également aux traiteurs de livrer devant la porte de livraison à la cuisine. Cependant, l'Office des Autorisations de Construire se référant à la loi, exige une pente à 6%.

L'Adjoint annonce les propositions de variantes :

- Une seule rampe de 6% avec la possibilité de livrer jusqu'à la cuisine. La rampe irait dès lors jusqu'à sur la route. Mais comme Madame PION l'a souligné lors d'une séance, lorsque les voitures ou les camionnettes redescendent, elles déboucheront dans le chemin des Glerrets, au niveau du virage, ce qui risque de provoquer des accidents. Pour cette raison, cette variante est à éviter.
- Une seule rampe de 6% qui irait s'encastrer dans la première marche sur le parvis de la salle communale et qui nécessiterait la pose de garde-corps pour éviter une chute d'une hauteur d'env. 1m40. Cette variante est également à éviter.
- Une pente étroite permettant aux personnes à mobilité réduite d'aller jusqu'au parvis, laquelle aurait une contre-pente. Le pourcentage serait de 5%-6% ce qui serait un avantage pour les personnes à mobilité réduite, mais un véhicule de livraison ne pourrait monter sur la rampe jusqu'à la porte de la cuisine. De ce fait, un monte-charge serait mis en place en bas de la rampe qui compenserait les 1m80/1m90 de différence de niveau entre la route et la porte de la cuisine.
- La même rampe qu'il y a actuellement, qui serait raboté jusqu'à 7.5%. Suite à divers échanges de courriels, les HAU ont confirmé que la proposition de rampe à 7.5% était pour eux acceptable. Suite au contact pris avec Monsieur CALABRESE, directeur de l'OAC (Office des autorisations de construire), celui-ci a précisé



que le département restera sur sa position concernant les 6%. Les seules exceptions possibles pour le département, doivent avoir un motif économique ou architectural (s'il n'était pas possible de faire une rampe à 6%). En somme, il n'y a quasiment aucune chance que le département accepte la rampe à 7.5. Cependant, Monsieur CALABRESE a souligné à Monsieur VIEUXLOUP de MSV, que si la commune souhaitait écrire à lui-même ou à Monsieur HODGERS, cela était possible. Monsieur SCHNEEBELI rend attentif que la problématique de cette approche est que cela ferait perdre du temps sans être sûr que la demande soit acceptée. Il ajoute que si la variante avec la double rampe et monte-charge est sélectionnée, il n'y aura aucune modification à faire sur les plans.

Monsieur TAGLIABUE explique qu'il y a encore une nouvelle alternative. Si les monuments et site estime que les deux rampes et le monte-charge ne sont pas esthétiques et qu'ils mettent un préavis négatif, l'avis de cette entité primerait sur celui des autorisations de construire.

Monsieur SCHNEEBELI en prend note et remercie le conseiller pour cette idée.

Madame BLANC MEYLAN souhaite savoir comment cela se passerait pour la livraison d'instruments de musique, tels qu'un piano.

Monsieur SCHNEEBELI indique qu'il y a le monte-charge.

Monsieur MEGEVAND souhaite savoir où en est l'autorisation pour débiter les travaux de la salle communale.

Monsieur SCHNEEBELI indique que le dernier point restant est la pente de la rampe.

Monsieur MEGEVAND se demande si le début des travaux sera retardé.

Monsieur SCHNEEBELI rétorque que non et qu'il va regarder dès demain avec les mandataires pour passer par la CMNS. Les variantes étant prêtes, dès que la décision sera prise, la demande complémentaire sera déposée pour validation.

Monsieur MEGEVAND souligne le temps perdu pour en raison du taux de la pente, d'autant que ce sujet avait déjà été évoqué lors de séance en fin d'année 2017 et que déjà à cette époque, certain Conseillers avaient émis des doutes quant à la faisabilité d'un rampe à plus de 6%.

Monsieur SCHNEEBELI répond que toute la DD n'est pas à redéposer, mais uniquement la complémentaire qui traite de ce sujet. A ce jour, le programme est toujours de démarrer les travaux de la salle début/mi-novembre et signale que la salle sera fermée dès le 1^{er} octobre. Cette dernière sera uniquement utilisée par l'école pour la gym et par la cantine jusqu'aux vacances d'octobre.

Monsieur RENAUD demande si le monte-charge s'activera par l'intérieur.

Monsieur SCHNEEBELI répond que cela se fera par l'extérieur par une clé.

Monsieur RENAUD souhaite savoir comment une personne handicapée fera lorsqu'il souhaitera prendre le dispositif.

Monsieur SCHNEEBELI indique que le monte-charge sera dédié à la livraison et que les personnes à mobilité réduite utiliseront la rampe. Une pente de 6% est exigé afin que ces derniers puissent effectuer la monter sans aide.

Monsieur MEGEVAND questionne à propos du procès-verbal de MSV qui date du 12 décembre 2017. Il est indiqué qu'une unique séance avec la commission UCA pourra être agendée durant la phase 41 afin de définir quelques choix de matériaux. Le conseiller souhaite des détails sur ces lignes.

Monsieur SCHNEEBELI ne peut répondre et s'informer.



5. Travaux des commissions

a. Commission RBE (28.08)

Monsieur TAGLIABUE résume le procès-verbal de la commission en évoquant les points les plus importants.

Concernant la suppression de la circulation dans le village, la commission considère primordiale que la majorité des habitants, des commerçants ainsi que les Autorités politiques (Conseil municipal et Exécutif) aient la même volonté. De plus, la Commission souhaite qu'une solution de financement pour le parking public créé à l'entrée du village soit trouvée. D'autant que si les voitures sont bannies des rues, il faudra y compenser près de 220 places, soit un investissement à 9 millions. Sans cela, la commission estime qu'il n'est pas nécessaire d'investir dans une quelconque étude visant à modifier radicalement la mobilité dans le village.

Monsieur RENAUD se demande s'il n'est pas possible de créer un parking « provisoire » lors des mois de juin, juillet et août dans un champ le long de la route de Chevrens (emplacement des Parkings du Jazz sur la Plage). Le Conseiller est d'avis que cela permettrait de décharger les rues du village.

Madame BLANC MEYLAN demande si le terrain est privé.

Monsieur RENAUD répond que oui.

Monsieur TAGLIABUE relève qu'il s'agit d'une zone agricole et que pour des raisons de pollution des sols, le stationnement de véhicule à cet endroit ne sera pas autorisé.

Cette information est confirmée par Monsieur VIDONNE qui précise que le parking en zone agricole n'est autorisé par la Direction générale des transports que pour de très courtes périodes (ex. lors de manifestations).

Monsieur RENAUD demande s'il n'est pas possible d'agrandir le parking de la parcelle 1943. Il demande également si ce dernier est payant le week-end.

Monsieur VIDONNE indique que le samedi le parking est payant et le dimanche gratuit. Pour ce qui est de l'agrandissement, l'Adjoint regardera avec Monsieur Dardel ce qui peut être fait à moindre frais.

Madame le Maire signale que les dispositions tarifaires du parking ont été approuvées par le Conseil municipal à l'occasion de l'adoption du Règlement sur le stationnement.

Les travaux de la boulangerie ayant démarré, Monsieur TAGLIABUE souhaite une réponse quant à la problématique du surcoût des fenêtres.

Monsieur VIDONNE indique qu'il n'y aura pas l'obligation d'installer des espagnolettes, grâce aux négociations effectuées par Madame le Maire. Il ajoute ne pas avoir le décompte définitif ce jour car toutes les soumissions ne sont pas rentrées.

Monsieur TAGLIABUE demande s'il y a des nouvelles quant à l'autorisation pour les travaux de l'arrosage automatique.

Monsieur VIDONNE indique que la demande est toujours en cours.

Pour l'aménagement du chemin des Fossés, Monsieur TAGLIABUE indique que la commission a pris note qu'une proposition serait faite pour un aménagement définitif.

Monsieur VIDONNE complète que ce sera le service technique est en charge du dossier.

En ce qui concerne le bilan du parking durant l'été, Monsieur TAGLIABUE revient sur le problème du week-end chargé lors de la manifestation du Jazz. La commission avait émis l'idée de fermer le bas du village pour la



manifestation du 1er août ainsi que pour le Jazz sur la plage comme cela a été évoqué précédemment. La fermeture de deux rues semble facile à mettre en place.

Madame le Maire souligne que durant la période où le bas du village serait fermé pour le Jazz, il faudra gérer les véhicules stationnés dans le village qui appartiennent aux habitants et trouver un autre lieu de parcage afin qu'ils puissent avoir accès à ceux-ci.

Pour Monsieur TAGLIABUE il s'agit d'une autre problématique. La commission a soulevé les solutions pour l'arrêt de la circulation dans le bas du village et non la suppression des places de parking.

La commission a relevé un problème de durée pour les samedis en ce qui concerne le préau de l'école ouvert en parking d'appoint les weekends. Elle suggère de donner la même durée de stationnement au préau de l'école que dans les rues, soit 4 heures.

Monsieur TAGLIABUE évoque le sujet relatif aux éco-points, et souhaiterait que celui-ci soit abordé également avec le CoHerAn lors de la sa prochaine séance.

b. Commission SSCML (10.09)

Monsieur le Président informe que le Conseil n'a pas reçu le PV en raison de plusieurs erreurs dans la prise de ce dernier.

Monsieur RENAUD complète qu'il y a eu effectivement des erreurs dans le PV ainsi que beaucoup de manque. Ne l'ayant reçu qu'hier, le conseiller indique qu'il le rectifiera et l'enverra demain ou après-demain par mail. Toutefois, le conseiller est en mesure de faire les communications suivantes :

Concernant les manifestations, Madame le Maire avait proposé de « délocaliser » la fête de l'Escalade, ayant trouvé une salle en ville. Monsieur RENAUD en a parlé à l'APEH, Toutefois, cette dernière préférerait organiser la fête plutôt à Anières. L'APEH effectuera un sondage pour savoir s'il y a assez de volontaires pour des préparatifs en ville.

Le conseiller indique que le repas des aînés de fera à l'Hermancia.

Madame le Maire confirme la réservation susmentionnée. Elle ajoute que le 1^{er} août et les promotions se dérouleront vraisemblablement à la Fondation Brocher.

c. Commission UCA (11.09)

Monsieur MEGEVAND évoque quelques points du PV.

Il indique que le projet du parascolaire, la salle polyvalente, est en attente d'une autorisation.

La commission a traité une demande de certains aînés de la commune. Ils souhaiteraient avoir une rampe d'accès qui leur permettrait d'accéder au lac et à la plage plus facilement. La commission a décidé qu'il serait plus judicieux d'effectuer une étude globale d'aménagement de la plage, raison pour laquelle les membres ne sont pas entrés en matière pour cette demande.

Madame le Maire estime qu'il serait pertinent de voir si le Canton pourrait traiter les demandes d'accès au lac, sachant que ce dernier est cantonal.

Monsieur RENAUD se prononce au nom de certains habitants concernant la volonté d'installer des cabines (pour se changer) sur la plage.

Monsieur MEGEVAND indique que cela a un coût, mais qu'il prend note de la requête.



Monsieur TAGLIABUE fait suite à Madame le Maire concernant la demande d'accès au lac pour les aînés. Il pense que cette demande pourrait être mise en liaison avec l'accès pour les plongeurs.

Madame le Maire confirme.

Pour Monsieur TAGLIABUE le procès-verbal de la commission UCA n'est pas clair pour les personnes qui n'y ont pas assisté à la séance.

Monsieur MEGEVAND remercie tout d'abord Monsieur GARCIA pour la prise de ce PV qu'il estime ne pas être une charge évidente. Il souligne qu'il serait confortable pour tous qu'un/une professionnel/le puisse rédiger les PV des commissions.

Madame PION informe avoir trois postulants pour le mandat de procès-verbaliste. Chacun d'entre eux est soumis à un test en situation. Sur les 3 candidatures, l'une d'entre elle dispose d'une forte expérience dans la prise de PV. Elle ajoute que vraisemblablement pour les futures commissions, le problème lié à la prise de PV sera réglé.

Monsieur SCHNEEBELI soutient la position de l'UCA concernant la vision globale de la plage au vu de toutes les demandes liées à cette dernière :

- Les cabines de change
- L'accès au lac pour les plongeurs
- L'accès au lac pour les aînés
- L'accès au lac pour les personnes à mobilité réduite à l'aide du tricycle
- Les activités telles que le kitesurf, les paddles...

Monsieur TAGLIABUE aimerait savoir ce dont il adviendra des infrastructures autour de la salle communale et où se dérouleront les fêtes communales. Il souhaiterait également avoir des détails en ce qui concerne la fermeture de la buvette de la plage ainsi que des vestiaires du camping.

Monsieur SCHNEEBELI annonce que la buvette de la plage sera fermée dès que le bâtiment sera en rénovation. L'eau et l'électricité seront coupées et des échafaudages seront installés. En ce qui concerne les vestiaires des plongeurs, ils resteront ouverts pendant la durée des travaux et les douches seront fonctionnelles. De ce fait, le camping pourra tout de même fonctionner et le manque à gagner des exploitants liés à la suppression de 200m² sera compensé certainement au niveau du contrat du bail à ferme. La plage sera toujours utilisable. La salle communale sera quant à elle fermée.

Monsieur TAGLIABUE se demande comment le camping pourra fonctionner si l'eau est coupée. En effet, les usagers n'auront ni sanitaires, ni eau chaude pour les douches.

Monsieur SCHNEEBELI explique que c'est l'eau et l'électricité de la salle communale qui seront coupées. L'alimentation du camping en eau et électricité sera quant à elle garantie.

Monsieur RENAUD indique que les apéros-concerts seront reconduits l'été prochain. La salle communale n'étant pas disponible en raison des travaux, une alternative est sera recherchée. Les possibilités sont les suivantes, soit sur la plage avec la présence du gérant, soit à la nouvelle buvette « Au pré de l'eau ».

Monsieur MEGEVAND réitère la question de Monsieur TAGLIABUE. Il demande ce qui se passera pour la buvette de la plage l'année prochaine.

Monsieur TAGLIABUE rétorque qu'elle sera fermée.

L'Adjoint confirme.

Monsieur TAGLIABUE demande si le gérant, Monsieur SEFIU, est au courant.



Monsieur SCHNEEBELI répond que oui.

Madame BLANC MEYLAN informe avoir discuté avec le gérant il y a deux jours, et ne semblait pas être au courant.

Monsieur SCHNEEBELI explique être allé voir Monsieur SEFIU avec Monsieur VIDONNE pour lui montrer les plans et comment les travaux se dérouleront.

Madame le Maire réplique que cette rencontre a eu lieu l'année passée.

Pour Monsieur SCHNEEBELI cela ne change en rien, il affirme que le gérant a été informé de la fermeture de la buvette.

*Madame le Maire annonce avoir appris par les Architectes, il y a 3 semaines de cela, que le bar de la plage ne pourrait pas être ouvert**. La Magistrate souligne qu'il n'est pas question pour sa part, qu'il n'y ait pas de buvette l'année prochaine. C'est pourquoi elle a entamé des démarches, de concert avec à Monsieur DARDEL pour trouver un container pouvant accueillir une buvette. Ce dernier serait installé en lieu et place de la haie près du panneau d'information de la plage, afin que les gens y aient accès depuis le Quai ou la Plage. Une réflexion doit encore se faire sur la prise en charge des frais.

**Lors du Conseil municipal du 30 octobre 2018, Monsieur SCHNEEBELI corrige cette information et indique que les architectes ont envoyé à l'Exécutif, en date du 13 mars 2018, le planning général révisé des travaux de la salle communale qui mentionne la fermeture pendant tous les travaux du bar de la plage.*

Madame BLANC MEYLAN demande si ce sera Monsieur SEFIU qui reprendra à nouveau l'exploitation.

Madame le Maire estime plus pertinent de garder une personne qui connaît l'exploitation durant la période des travaux.

Répondant à l'interrogation de Monsieur MEGEVAND, Madame le Maire rétorque que ce container ne sera pas un coût supplémentaire si c'est le gérant qui prend en charge les frais.

d. Commission des Finances (12.09)

En raison de sa présidence, Monsieur NEJAR cède la parole à Madame PION.

La Secrétaire générale résume la commission des finances. Elle admet que les informations sont assez techniques.

En premier lieu, la Commission a reçu des informations quant à la situation fiscale de la Commune. Cette dernière a connu des années meilleures...En effet, l'exercice 2017 a été grevé d'un correctif sur les estimations fiscales de CHF 355'000.-. Les nouvelles projections montrent que pour 2015 et 2016, des correctifs négatifs de CHF 50'000.- et CHF 65'000.-. sont également à prévoir. La Secrétaire générale rappelle les difficultés techniques liées aux estimations sur lesquelles la commune doit établir son budget. Elle souligne qu'avant même que l'exercice fiscal 2018 soit terminé, il y a d'ores et déjà une perte de CHF 219'492.-. Avec un peu de chance, les nouvelles prévisions d'octobre seront un peu meilleures.

En ce qui concerne l'élaboration du budget 2019, elle précise que toutes les demandes qui parviennent à la mairie, que ce soit des sociétés, des commissions, de l'Exécutifs, etc. sont intégrés au projet de budget, ce dernier affiche un excédent de charges de CHF 199'000.-. Afin de rendre un budget équilibré, des choix devront être fait.

Le troisième point abordé par la commission avait trait à un projet de délibération relatif à une demande de l'Union Instrumentale d'Hermance (UIH). En effet, cette dernière s'est adressée à Monsieur SCHNEEBELI afin que la Commune prenne à sa charge le coût du transport des containers qui serviront de salle de musique et d'espace de stockage pour le matériel de ladite société durant les travaux de la salle. La somme demandée par



l'entreprise pour l'acheminement de deux containers « habitables » s'élève à CHF 1'800.-, montant que l'UIH ne peut supporter par manque de budget.

Monsieur MEGEVAND rappelle que les sociétés savaient qu'elles devaient rechercher des solutions et s'arranger avec les subventions qui leurs sont accordées. Il estime que c'est à l'UIH de gérer ses finances et de trouver une solution par ses propres moyens. Il ajoute que si une telle subvention était accordée à l'UIH, elle devrait également l'être pour les autres sociétés, notamment le GTH qui s'est occupé pour déménager et stocker son matériel avec sa comptabilité.

Monsieur TAGLIABUE rappelle qu'une demande d'autorisation doit être faite pour la pose des containers pour la période des travaux.

Monsieur SCHNEEBELI admet que le principe était de ne pas aider les associations ainsi que les utilisateurs de la salle. Il signale que cette somme sera déduite de la subvention de l'UIH pour l'année 2019.

En ce qui concerne la demande d'autorisation, l'Adjoint indique avoir eu Monsieur Alfred BLANC pour la pose des containers et il lui a assuré que toutes les dispositions avaient été prises. Monsieur SCHNEEBELI indique qu'il demandera également demain à Monsieur DARDEL si la demande a été effectuée. Si la demande d'autorisation n'a pas été faite, cela sera rectifié.

Madame BLANC MEYLAN répond aux propos de Monsieur MEGEVAND concernant la gestion du budget de l'UIH. Elle ne partage pas son avis et rappelle que les subventions perçues par l'UIH sont essentiellement utilisées pour les salaires des professeurs de musique. Elle tient à souligner que l'UIH s'est débrouillée par elle-même pour se voir prêté les containers et trouver une salle de répétition qui leur soit mise à disposition gratuitement. Elle concède que la seule chose dont la société n'a pu prévoir est le coût du transport de ces containers.

Monsieur RENAUD indique ne pas être d'accord avec Monsieur MEGEVAND. Il signale que le GTH dispose d'une réserve budgétaire. De plus, c'est la seule société qui gagne de l'argent en vendant des billets. Le conseiller indique avoir discuté avec Monsieur BLANC et il l'a informé que l'UIH n'a aucune réserve et ne fait pas de bénéfice. Il précise que les discussions en commission se sont portées d'abord sur l'accord d'un crédit supplémentaire de CHF 900.- et non de retirer ces montants de leurs subventions.

Madame PION confirme. La première proposition était relative à une subvention extraordinaire, soit un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 900.-. La décision avait de la peine à prendre au sein de la commission, c'est pourquoi Monsieur NEJAR a suggéré qu'il y ait une compensation.

Monsieur RENAUD rend attentif que si la commune accorde une avance de CHF 900.- sur la subvention de l'UIH, cette dernière devra payer finalement la somme de sa poche. En tant que président d'une association, il rappelle que les associations font du bénévolat. Il est surpris qu'il y ait autant de discussion pour CHF 900.- alors que le conseil a à plusieurs reprises acceptées des montants pour des projets sans qu'il n'y ait de débat.

Madame CITTADINI NAEF approuve les dires de Monsieur RENAUD. Elle s'inquiète par contre des finances de l'UIH pour récupérer ces sommes. Elle demande si les prix des cours vont par conséquent augmenter.

Monsieur TAGLIABUE considère que la gestion du futur chantier a été déplorable et regrette qu'il y ait déjà des coûts supplémentaires pour des affaires collatérales. Il ne comprend pas qu'il n'y ait pas eu dès le départ, des enveloppes relatives aux déménagements.

Monsieur SCHNEEBELI rétorque que ça a été décidé ainsi.

Monsieur TAGLIABUE soutient que l'Adjoint n'a pas su gérer le dossier.

Madame le Maire comprend Monsieur RENAUD et reconnaît que le montant demandé n'est pas élevé. Mais estime que sur le principe, la commune doit être équitable avec toutes les sociétés.



La Magistrature demande à tous les conseillers de faire une distinction entre leurs rôles dans les sociétés communales et leur fonction de Conseiller municipal durant ces séances. Elle ajoute qu'il faut se prononcer sur le principe et qu'il est possible de refuser ou de modifier la délibération.

Monsieur FUHRMANN revient sur le procès-verbal de la commission des finances. Il est surpris du pourcentage élevé de résidences secondaires à Hermance et considère que la valeur du centime de 42 est très élevée par rapport aux communes voisines. En somme, il estime que la commune a des impôts extrêmement lourds portés par très peu de personnes, lesquelles ont tendance à s'exiler.

Madame PION n'est pas sûre qu'on puisse faire une corrélation entre le centime à 42 et les gens qui partent de la Commune. En effet, les départs de gros contribuables sont liés à des considérations cantonales pour lesquelles la commune n'a aucune marge de manœuvres.

Monsieur RENAUD indique que le centime de 42 d'Hermance n'est pas attractif en comparaison des autres communes de la région.

La Secrétaire générale réitère ses propos exprimés lors de la commission, à savoir que comparaison en la matière n'est pas raison. En effet, Hermance n'a pas le même « tissu » de contribuable que ses voisines. L'indice de ressource par habitant est à 359 pour Anières alors qu'il est à 82 pour Hermance. Et pour que le centime soit attractif dans la commune, il faudrait qu'il soit diminué à 31 comme à Anières, ou mieux encore à 25 comme à Genthod. Ce qui n'est tout simplement pas imaginable.

Monsieur TAGLIABUE se demandait s'il serait possible de sensibiliser les gens qui ne paient pas leurs impôts sur Hermance alors qu'ils y vivent (résidence secondaire). Il évoque une affaire à Anières dans laquelle des habitants ont dû payer les impôts rétroactivement.

Monsieur FUHRMANN indique que ce débat a eu lieu également au niveau du Canton. Les gens partent pour s'installer ailleurs. Il admet que de descendre le centime à 35 ne règlera en rien le problème. Mais il souhaite une prise de conscience de la fragilité des décisions qui ont été prises les unes après les autres et qui continuent. Selon le conseiller, le centime additionnel ne baissera probablement pas, il ne fera que monter.

Madame PION indique que le dernier point abordé en commission est la proposition de Madame CHEVALIER à la suite d'un reportage qu'elle a vu qui s'appelle « Ma ville zéro déchet ». La commission a trouvé que le sujet était intéressant et plus axé sur la commission environnement. La secrétaire générale a proposé à Madame CHEVALIER de la seconder dans la rédaction d'une motion qui sera présentée au prochain Conseil municipal.

Monsieur TAGLIABUE rétorque que la commission a déjà fait un travail relatif au tri du déchet qui va dans le même sens. Il estime qu'il faudrait se concentrer et concrétiser les projets en cours et ne pas ajouter d'autres points.

e. Commission Culture et sociale CoHerAn (13.09)

Monsieur NEJAR informe qu'il était prévu que Monsieur PFORTNER fasse le PV de la commission SSCML du CoHerAn. Le conseiller étant absent, le président demande s'il y a quelqu'un qui le remplace.

Monsieur SCHNEEBELI souligne que ladite commission a été un peu bancal en raison du fait qu'il s'agissait de la première prestation de Monsieur François JACCARD, Adjoint de Corsier, en tant que président de la commission. Les dossiers n'ayant pas été bien préparés, il a été décidé de se réunir dans un mois, afin de reprendre l'ensemble des points de telle façon à être mieux informés et prendre des décisions qui soient claires. Nonobstant, la commission a décidé de soutenir l'association Cohérence pour un montant de CHF 4'000.- (et non CHF 5'000.- comme inscrit dans le PV). L'Adjoint souligne l'intervention de Monsieur PFORTNER inquiet de l'essoufflement du groupe « Migrants » d'Hermance. Il a demandé des idées au niveau CoHerAn afin de motiver les troupes et de faire connaître le comité éventuellement par la mise à disposition d'un stand à la fête de la courge.



6. Projet de délibération

Monsieur NEJAR procède à la lecture de la délibération 10-2018.

Monsieur MONNIER propose de supprimer le point 2 de la délibération et ne pas conditionner cette subvention à une avance.

Monsieur MEGEVAND rend attentif que cette suppression signifiera un rajout de CHF 900.- à la subvention de l'UIH et pourrait entraîner des demandes similaires de la part des autres sociétés.

Madame le Maire complète les propos de son préopinant en indiquant que cette somme devra être économisée sur une autre ligne budgétaire.

Le conseil municipal procède au vote de la proposition de Monsieur MONNIER pour le retrait du point 2 de la délibération et obtient **6 oui, 4 non et 1 abstention**.

Monsieur NEJAR informe que la délibération est modifiée et le point 2 supprimé.

Le conseil municipal effectue le vote de la délibération, qui prévoit désormais une subvention extraordinaire de CHF 900.- pour l'UIH destinée au déménagement des containers.

Relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 900.- pour l'octroi d'une subvention extraordinaire d'un même montant à l'Union instrumentale afin de couvrir le transport des containers servant au stockage des instruments durant les travaux de rénovation de la salle communale.

Vu la nécessité pour l'Union instrumentale d'Hermance (UIH) de trouver des espaces de stockage de ses instruments durant les travaux de rénovation de la salle communale;

Vu la solution trouvée consistant en la pose de deux containers « habitables » destinés au stockage des instruments et au cours de musique ;

Vu le prix de CHF 900.- demandé par l'entreprise pour le transport desdits containers sur le site ;

Vu le préavis rendu par la commissions des finances du 12 septembre;

Conformément à l'art 30, al.1, let d et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de l'Exécutif ;

Le Conseil municipal
Décide
par
(6 oui, 4 non, 1 abstention)

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 900.- destiné à cette subvention extraordinaire ;
2. De comptabiliser cette charge dans le compte de fonctionnement 2018 en dépense supplémentaire sous la rubrique 3290.00.36360.00
3. De compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
7. **Délibération n°10-18 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 900.- en vue de l'octroi d'une subvention extraordinaire de l'UIH.**

a. Droit d'opposition des Conseillers municipaux (26.06)



Aucun conseiller ne fait opposition aux délibérations énoncées.

8. Propositions individuelles et questions

Madame le Maire souhaite fixer une séance commissions réunies relative à la parcelle 1943. Les dates proposées sont le 15 ou le 18 octobre.

La majorité des conseillers ne pouvant être présents le 15 octobre, la séance est agendée au 18 octobre à 19h30.

Monsieur FUHRMANN demande s'il serait possible de décaler d'une demi-heure la séance des finances qui a lieu le 9 octobre.

Madame le Maire rétorque par la négative car la séance sera vraisemblablement longue.

9. Naturalisations – Huis clos

Le président prononce le huis clos et demande au public de bien vouloir sortir.

Le président lève la séance à 21h20.

Donika Merlino
Procès-verbaliste

Yvan Nejar
Président du Conseil

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau